



Département
de
l'Ardèche

COMMUNE DE QUINTENAS

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

6.2

Approuvé le : 16.05.1983
Révision n° 1 approuvée le : 18.06.1993
Révision n° 2 prescrite le : 26.10.2001
Révision n° 2 approuvée le : 25.02.2009

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

CODE	DESIGNATION	ORGANISME GESTIONNAIRE	LOCALISATION
SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE			
AC₁ Servitudes de protection des monuments historiques classés et inscrits.	PATRIMOINE CULTUREL Monuments historiques Mesures de classement et d'inscription prises en application des articles 1 ^{er} à 5 de la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques avec l'indication de leur étendue ; Périmètres de protection éventuellement délimités par décrets en Conseil d'Etat en application de l'article 1 ^{er} (alinéas 2 et 3) de la loi du 31 décembre 1913, autour des monuments historiques classés ou inscrits ; Zones de protection des monuments historiques créés en application de l'article 28 de la loi du 2 mai 1930 modifiée ; Périmètres de protection des monuments historiques classés ou inscrits et portés sur la liste visée ci-dessus, tels qu'ils résultent des dispositions combinées des articles 1 ^{er} et 13 bis de la loi du 31 décembre 1913.	SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE 35 avenue de la Gare 07000 PRIVAS	Monument historique classé : Eglise classée en 1910 Monument historique inscrit : Pont sur la Cance dit « pont du moulin », inscrit en 1981

CODE	DESIGNATION	ORGANISME GESTIONNAIRE	LOCALISATION
SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS			
I₄ Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (alimentation générale et distribution).	<p>ENERGIE Electricité et gaz Périmètres à l'intérieur desquels ont été instituées des servitudes en application :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ loi du 15 juin 1906 (article 12) modifiée par la loi du 27 février 1925, par les lois de finances du 13 juillet 1925 (article 298) et du 16 avril 1930, la loi du 4 juillet 1935, les décrets-lois du 17 juin 1938 et du 12 novembre 1938, les décrets du 27 décembre 1925, n° 58-1284 du 22 décembre 1958, n° 67-885 du 6 octobre 1967, n° 71-757 du 9 septembre 1971, n° 73-201 du 22 février 1973 ; ♦ loi n° 46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz (article 35) ; ♦ ordonnance n° 58-997 du 23 Octobre 1958 (article 60) relative à l'expropriation portant modification de l'article 35 de la loi du 8 avril 1946 précitée ; ♦ décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 sur les conventions amiables portant reconnaissance des servitudes de l'article 12 de la loi du 15 juin 1906 et confiant au juge de l'expropriation la détermination des indemnités dues pour l'imposition des servitudes ; ♦ décret n° 70-492 du 11 juin 1970 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 35 modifié de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (concernant la procédure de déclaration d'utilité publique des travaux d'électricité et de gaz qui ne nécessitent que l'établissement des servitudes ainsi que les conditions d'établissement des dites servitudes) ; ♦ décret n° n 85-1109 du 15 octobre 1985 modifiant le décret du 11 juin 1970 précité ; ♦ décret n° 93-629 du 25 mars 1993 modifiant le décret du 11 juin 1970 précité. 	DRIRE RTE – TERA Groupe d'Exploitation Transport DAUPHINE 73 rue du Progrès 38 176 SEYSSINET PARISSET CEDEX	Ligne 63 KV OZON-VERNOSC